

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Fiche Technique Synthétique – Déductions COUPLES NON ISU

	DESCRIPTION	DEDUCTION	QUI EST RESPONSABLE ¹
1	Durée du programme (Danse Libre) – par tranche de 5 secondes en trop ou en moins	- 1,0	Juge Arbitre ²
2	Pose finale tardive (Danse Imposée) – par tranche de 5 secondes en trop par rapport aux 20 secondes autorisées pour prendre la pose finale après le dernier pas prescrit de la danse.	- 1,0	Juge Arbitre
3	Interruption dans l'exécution du programme de plus de 10 secondes Catégories jusqu'à Cadet : <ul style="list-style-type: none"> • entre 11 et 20 secondes • entre 21 et 30 secondes • entre 31 et 40 secondes Interruption : temps écoulé entre le moment où un patineur arrête l'exécution de son programme jusqu'au moment où il le reprend.	- 0,5 - 1,0 - 1,5	Juge Arbitre² <i>Si l'interruption excède 40 sec, le JA sifflera et le solo/couple sera disqualifié.</i> Pour les catégories jusqu'à cadet, le Juge Arbitre doit donner une instruction spécifique à l'opérateur système et contrôler l'entrée correcte dans chaque cas. (déduction non standard sur l'écran)
4	Délai de 3 minutes maximum accordé par le Juge arbitre suite à une interruption (**) (règle 3.5.7 3.) Catégories jusqu'à Cadet Catégories Junior et Sénior Remarque : Pour les catégories jusqu'à cadet, le Juge Arbitre doit donner une instruction spécifique à l'opérateur système et contrôler l'entrée correcte dans chaque cas (déduction non standard sur l'écran)	- 2,5 - 5,0	Juge Arbitre
5	Costume : Danse Imposée et Danse Libre (règle 1.1.3) <ul style="list-style-type: none"> • Doit être sobre, décent, ne pas donner l'effet d'une nudité excessive et être approprié pour des compétitions athlétiques – ni surchargé, ni théâtral. Le costume doit cependant refléter le caractère de la musique choisie. • Les hommes doivent porter un pantalon long (pleine longueur) • Les femmes doivent porter une jupe, quelle que soit la longueur, faisant le tour complet des hanches • Les accessoires ne sont pas autorisés 	- 1,0 par programme	Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50
6	Costume (perte sur la glace des parties du costume ou décoration) (cf règle 1.1.3)	- 1,0 par programme	Juge Arbitre

¹ Pour certaines Compétitions, une même personne peut cumuler les fonctions de Juge Arbitre et de Contrôleur Technique.

² Il est recommandé que le Juge Arbitre soit assisté d'un chronométrateur pour la durée des programmes.

7	Musique pour la Danse Imposée - Non fourniture du support de la musique - Violation du tempo requis NB : Une expression incorrecte du rythme de la danse par le solo ou le couple doit faire l'objet d'une réduction par les juges de la composante «Interprétation».	- 0,5 - 1,0	Juge Arbitre
8	Musique pour la Danse Libre (*) Remarque : Aucune restriction de musique en Danse d'Interprétation	- 2,0	Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50
9	Mouvements/Éléments Interdits en Danse Libre règle 1.4.3 <ul style="list-style-type: none"> ● Couples <ul style="list-style-type: none"> - Portés - saut (ou saut lancé) de plus d'une révolution ou saut d'une révolution exécuté par les 2 partenaires à la fois Remarque : - s'agenouiller, glisser sur les deux genoux ou s'asseoir sur la glace est considéré comme une Chute (cf. para 12 ci-dessous)	- 2,0 par élément	Spécialiste Technique identifie (ou, le cas échéant, détecté par le système de calcul) Contrôleur Technique confirme ou corrige et déduit NB: S'il y a un mouvement illégal pendant l'exécution d'un élément requis, la déduction pour élément/mouvement illégal s'appliquera et l'élément requis recevra un niveau de base (ou niveau 1 si le niveau de base n'est pas prévu) si les exigences pour l'obtention de ce niveau sont remplies. Sinon, l'élément requis sera appelé sans niveau
10	Élément non permis dans une Séquence de Pas en Danse Libre ou en Danse d'Interprétation (Couple et Solo) Les sauts de plus d'un demi-tour, Pirouettes de Danse ou Solo, arrêts, rétrogressions et boucles ne sont pas autorisés dans les Séquences de Pas.	Voir grille des GOE	Juge NB: Si pirouette en trop, le panel technique appliquera aussi un extra élément
11	Éléments en excès (éléments non conformes au programme bien équilibré) : par élément <ul style="list-style-type: none"> ● Pirouette Solo (ou Pirouette Solo Combinée) en excès – ex : sPir+ExEl ● Pirouette Solo Combinée au lieu de Pirouette Solo requise – ex : sPirCo+ExEl 	- 1,0 Élément reçoit +ExEl (sans valeur)	Spécialiste Technique identifie l'Élément Contrôleur Technique déduit
12	Chute durant le programme (Danse Imposée, Danse Libre, Danse d'Interprétation Solo) (***) Catégories jusqu'à Cadet – par chute d'un solo ou d'un partenaire de couple Catégories Junior et Sénior – par chute d'un solo ou d'un partenaire de couple	- 0,5 - 1,0	Spécialiste Technique identifie Contrôleur Technique confirme ou corrige et déduit
13	Démarrage tardif (Cf règle 3.5.7. 1.) – Plus de 30 secondes pour se placer après l'appel du speaker	- 1,0	Juge Arbitre

14	<p>Restrictions de Chorégraphie – Danse Libre (règle 1.4.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Rester sur place</u> plus de 10 secondes après le démarrage du 1er mouvement au début du programme n'est pas permis. • <u>Nombre d'arrêts</u> : pas de restriction en couple, • <u>Durée des arrêts</u> : pas plus de 5 secondes par arrêt • <u>Nombre de séparations</u> : pas de restriction mais toujours à moins de 2 longueurs de bras • <u>Durée des séparations</u> : pas plus de 5 secondes par séparation (10 secondes si début ou fin de programme) • <u>Poser la main sur la glace n'est pas permis</u> 	- 1,0 par programme	Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50
<p>(*) Précisions sur la musique de Danse Libre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La musique pour la danse libre peut être vocale et doit être adaptée à la danse sur glace en tant que discipline sportive. - La musique doit avoir un battement rythmique audible et une mélodie, ou un battement rythmique audible seul, mais pas une mélodie seule, et peut être vocale. - La musique peut être sans battement rythmique audible jusqu'à 10 secondes au début <u>OU</u> à la fin du programme - La musique peut être sans battement rythmique audible jusqu'à 10 secondes pendant le programme - La musique, y compris la musique classique, doit être coupée / arrangée, réorchestrée de manière à créer un programme de danse intéressant, coloré et divertissant avec différentes variations de caractère et une construction originale. - La musique doit être adaptée à la qualité de patinage du solo/couple et à ses capacités techniques. 		<p>(**) Précisions sur les incidents inattendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> > incident inhérent au patineur ou à son équipement (blessure, lacets...) : déduction > incident extérieur au patineur (glace, arrêt de la musique, éclairage...) : pas de déduction > incident à l'échauffement et le patineur passe 1er : 3 min sans déduction > incident entre l'entrée sur la glace et l'appel du speaker : 3 min. accordées avec déduction > incident entre l'appel du speaker et la pose de départ : 3 min. accordées avec déduction 	
<p>(***) Précisions sur les chutes :</p> <p>Danse Imposée : si une chute survient pendant les pas/mouvements d'introduction ou de conclusion, seuls le Panel Technique applique la déduction appropriée. Si une chute survient pendant une Section, le Panel Technique et les Juges appliquent la déduction appropriée.</p> <p>Règle (cf. Règle 1.1.10) : Une chute est une perte de contrôle par un Patineur ayant pour effet que la majorité du poids de son corps est sur la glace, supporté par tout ou partie de son corps autre que les lames : main(s), genou(x), fesse(s), toute partie du (des) bras) etc.</p>			